



SERVAS
info



Droits de place**Véhicule de restauration :**

- > 20 € par stationnement
- > 200 € par trimestre pour 1 stationnement hebdomadaire

Véhicule de vente occasionnelle autorisée :

- > 60 € par stationnement pour un véhicule inférieur à 8 m
 - > 100 € par stationnement pour un véhicule supérieur ou égal à 8 m
- Chaque demande sera soumise à autorisation, compte tenu du stationnement disponible, et une convention sera signée. Aucun accès électrique n'est proposé pour ces stationnements.

Panneaux publicitaires

- > Petit format : 250 €
 - > Grand format : 350 €
- En fonction de l'espace disponible. Chaque demande sera soumise à autorisation et une convention sera signée.

Cimetière

- > Emplacement terrain 15 ans : 200 €
- > Emplacement terrain 30 ans : 500 €
- > Emplacement columbarium 15 ans : 300 €
- > Emplacement columbarium 30 ans : 650 €

Locations de salles

- > Une assurance est obligatoire pour chaque location de salle.
- > Pour chaque salle, la casse sera facturée.
- > Les tarifs non prévus ci-dessous seront fixés par le Conseil Municipal.
- > Les associations bénéficient d'une gratuité de la salle polyvalente par an.
- > Le personnel communal bénéficie d'une gratuité de la salle H. Baillet par an.
- > Couvert complet : 2 verres ballon, 1 coupe à champagne, 1 grande assiette, 1 assiette plate, 1 assiette à dessert, 1 coupe à fruits, 1 tasse, 2 couteaux, 2 fourchettes, 2 petites cuillères

	Associations	Servas Habitants	Entreprises	Extérieur Ass / Hab / Ent
SALLE POLYVALENTE sans cuisine				
1 jour (semaine)	30 €	85 €	90 €	180 €
2 jours (week-end)	50 €	170 €	180 €	360 €
Jour supplémentaire	GRATUIT	50 €	60 €	120 €
SALLE POLYVALENTE avec cuisine				
1 jour (semaine)	80 €	135 €	175 €	350 €
2 jours (week-end)	100 €	270 €	350 €	700 €
Jour supplémentaire	GRATUIT	100 €	150 €	200 €
Chauffage du 1-Nov au 31-Mars/jour	40 €	40 €	40 €	40 €
Vaisselle (couvert complet)		0,70 €/personne	0,70 €/personne	1,00 €/personne
Sono	GRATUIT	30 €	30 €	110 €
Vidéoprojecteur	GRATUIT	30 €	30 €	50 €
Caution matériel salle polyvalente	800 €	800 €	800 €	800 €
SALLE H. BAILLET sans cuisine ni vaisselle				
1 jour (semaine/uniquelement vacances scolaires ou jour férié)	GRATUIT	70 €	100 €	Pas de location
2 jours (week-end)	GRATUIT	100 €	200 €	Pas de location
SALLE H. BAILLET avec cuisine et vaisselle				
1 jour (semaine)	GRATUIT	Pas de location	50 €	Pas de location
Vidéoprojecteur	GRATUIT	30 €	30 €	Pas de location
Caution matériel salle H.Baillet	500 €	500 €	500 €	500 €
Défaut de ménage		50 € par heure de ménage effectuée pour remettre la salle en état		

ÉDITO Du Maire

**Chères Servassiennes, Chers Servassiens**

En ces temps où l'actualité nationale et internationale ne manque pas de nous rappeler combien vivre en paix n'est pas un droit immuable, il est important de mettre en valeur les actions menées par chacun d'entre nous, et qui œuvrent pour le bien-être de tous, clé du bien-vivre ensemble.

Comme je l'évoquais dans le Servas Info de cet été, la commune, au même titre que les ménages, doit faire face aux conséquences de l'inflation. Pour cela, notre choix a été de maintenir le taux de la taxe foncière actuel, et de travailler à la maîtrise de nos dépenses et à la recherche de subventions afin de financer nos projets et études. Nous vous proposons dans cette édition une nouvelle présentation du budget réalisé pour l'année 2022. Les puristes seront peut-être déçus de ne pas retrouver la répartition précédente par chapitre, mais les novices pourront prendre connaissance des dépenses et recettes par domaine, en des termes plus explicites.

Avec la création de deux nouvelles associations cette année, Les Amis du Four de La Fretaz et Les Conscrits, la vie associative de la commune s'enrichit. Même si nous souhaiterions toujours plus de manifestations pour le dynamisme de la vie communale, il faut se rappeler que celles-ci reposent sur les épaules de quelques bénévoles qui donnent de leur temps pour les autres. Pour plus d'actions, il est nécessaire d'avoir plus de bras ! Alors si vous avez quelques heures à consacrer pour aider aux manifestations ou créer de nouveaux rendez-vous n'hésitez pas à vous rapprocher des responsables des associations. Pour les autres, votre participation aux manifestations est déjà un très beau soutien aux organisateurs.

Nous ne pouvons aborder les fêtes de fin d'année sans parler des illuminations. Cette année la commune a décidé d'investir dans de nouveaux motifs à LED et de concentrer ses efforts sur la décoration de l'emblématique sapin de la Place des Anciens Combattants. Nous espérons ne pas avoir la même mésaventure que l'an dernier et que celui-ci restera illuminé pendant toute la période des fêtes.

Pour conclure cette période de festivités, nous vous invitons à notre cérémonie des vœux planifiée le dimanche 7 janvier, à 10h30. A l'heure où je vous adresse cette invitation, les travaux de restructuration des sanitaires de la salle des fêtes sont à l'arrêt suite au constat d'un problème structurel sur le bâtiment. Je vous propose donc d'innover, et de vous donner rendez-vous dans la Salle des Sports, dans laquelle nous pourrions vous accueillir encore plus nombreux ! Je vous laisse à présent parcourir cette nouvelle édition de notre bulletin municipal, en ayant une pensée sincère pour Bernard RAYNAUD, figure de la vie associative de notre territoire et mari de Danièle, notre ancienne collègue, et pour Antoine CORNET, Maire de la commune de 1980 à 2008. Et pour l'occasion, je terminerai par la devise de ce dernier : « Aller de l'avant ! ».

Votre Maire
Serge GUERIN



Bonnes Fêtes de fin d'année

*Rendez-vous dimanche 8 janvier à 10h30
pour les vœux du Maire.
La cérémonie aura lieu dans dans la salle sportive.*

Séances du 9 novembre 2023

ÉCONOMIE

Taux d'imposition

- > Foncier non bâti (inchangé) : 40,00 %
- > Foncier bâti (inchangé) : 29,00 %
- > Taxe d'aménagement (ZAE Gd Etang) : 5,00 %
- > Taxe d'habitation résid. secondaires (inchangé) : 9.9%

Révision des loyers

Après parution des indices de révision, et sur décision du Maire, les augmentations légales ont été appliquées. Les nouveaux montants sont les suivants.

- > T4 – 2, place de l'église **En travaux**
- > T4 – 21, rue des écoles 640,58 €
- > T4 – chemin de Longchamp 783,40 €
- > T3 – 1, place de l'église 493,91 €
- > T3 – 3, place de l'église 683,03 €
- > Entrepôt – chemin de Longchamp 638,19 €
- > Garage n°1 – 43, impasse du fournil 60.55 €
- > Garage n°2 – 43, impasse du fournil 54.40 €

URBANISME

Quelques chiffres

- > Permis de construire acceptés: 8
- > Déclarations préalables acceptées: 33 (dont 10 pour des panneaux photovoltaïques, 4 pour des piscines, 4 pour des murs, murets de soutènement ou clôtures, 3 pour des abris,).

Transfert du droit de préemption urbain à GBA sur le périmètre de la ZAE du Grand Etang / Mai

Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse exerçait de plein droit en lieu et place des Communes membres, la compétence dite « création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire », conformément à l'article L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Afin qu'elle puisse mener une politique foncière en matière de zone d'activités, aménager et améliorer la qualité urbaine des espaces, il a été proposé au Conseil Municipal, lors de la séance de mai, de déléguer le droit de préemption urbain (DPU) à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse portant sur le périmètre de la zone d'activités économique du Grand Etang (zonages UX et AUX du PLU). Proposition validée par le Conseil Municipal.

OPÉRATIONS FONCIÈRES

Acquisition de la propriété Marguin

Après plusieurs échanges avec la famille courant 2022, l'offre d'achat proposée par la Commune d'un montant de 145 000 € a été acceptée par les deux propriétaires en date du 26 novembre 2022 (parcelle cadastrée C230 sise 24, impasse du Fournil.

Acquisition du site de l'antenne SFR au lieu-dit « Les Tiards »

Depuis 2014, la société HIVORY louait à la Commune une partie de la parcelle cadastrée B554 au titre d'une convention de mise à disposition d'un site radioélectrique. Lors de la séance de février, le Conseil Municipal a été informé par le Maire de la proposition d'achat faite par HIVORY pour un montant de 50 942 € nets pour cette parcelle. Après délibération, suite à la réception des informations complémentaires demandés et d'une nouvelle proposition, le Conseil Municipal a validé la vente en mars au prix forfaitaire de 59 600 € nets.

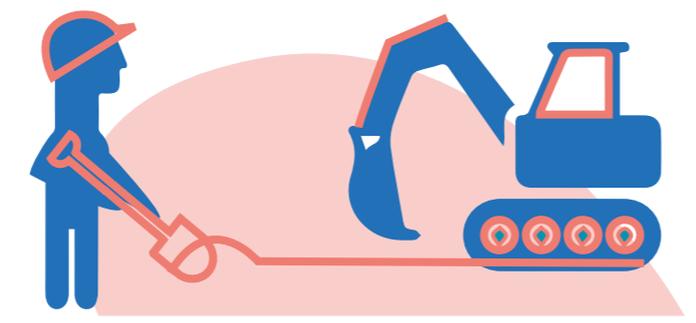
Parcelle boisée jouxtant le Bois du Suc

Pour faire suite à la proposition d'un propriétaire de vendre à la commune une parcelle boisée jouxtant le Bois du Suc (4ha 83a 61ca), un avis de valeur a été réalisé par l'ONF comprenant une valeur du fonds et une valeur de peuplement. Au vu de cette estimation, une proposition d'achat a été faite au propriétaire le 10 juillet, valable jusqu'au 10 septembre 2023. Délai prolongé de deux mois lors de la séance d'Août, à la demande du propriétaire.

VOIRIE-TRAVAUX

Route de St André

Lors de la séance de février un retour a été fait sur les questionnaires de satisfaction concernant l'installation de chicanes sur la RD 64 « route de St André sur Vieux Jonc ». Suite à cela des devis d'aménagements ont été demandés à GBA avec une estimation à 38 900 € TTC. La réalisation des travaux a donné lieu à la signature d'une convention avec le Département de l'Ain relative à un aménagement de sécurité.



BÂTIMENTS COMMUNAUX

Projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux

La SAS Bresse Energies Citoyennes (BEC01) est intervenue en introduction à la séance de Conseil Municipal de mars pour présenter son activité et relancer le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communaux.

Compte-tenu de leur orientation propice, celle-ci pourrait être envisagée sur la toiture du bâtiment de la salle Henri Baillet / garderie périscolaire / cantine ainsi que sur le toit de l'église.

Une réflexion du Conseil Municipal sur la poursuite de ce projet a été menée dans les mois suivants et celui-ci s'est positionné favorablement lors de la séance de juin. A noter que les frais annexes à l'installation seront pris en charge pas BEC01 (coût d'aménagement de locaux techniques, raccordements, ... y compris les reprises d'enrobé si nécessaires). BEC 01 fournira par ailleurs une aide pour la rédaction d'un cahier des charges et pour l'organisation d'une réunion publique concernant la consultation/participation des citoyens.

Lors de la séance d'octobre le Conseil Municipal a validé le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour la réalisation et l'exploitation d'installations photovoltaïques sur le patrimoine de la commune suite à cette candidature spontanée. Cette procédure a pour objet de permettre à tout tiers susceptible d'être intéressé de se manifester en vue de la réalisation d'un projet similaire, conformément à l'article L 2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.



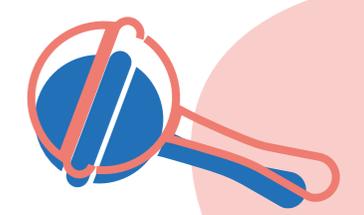
PERSONNEL COMMUNAL

Modification du tableau des emplois communaux

En raison de l'augmentation de la charge de travail et des nouvelles tâches incombant au secrétariat, le Conseil Municipal a validé une augmentation de 5 heures de temps de travail hebdomadaire du poste de secrétaire administrative polyvalente. Cela permet à l'agent l'occupant d'approfondir les dossiers importants d'une part, et de seconder la secrétaire de Mairie d'autre part.

Instauration du télétravail

Lors de la séance de mars, le Maire a rappelé les conditions légales et les grands principes du télétravail. Après délibération le Conseil Municipal a validé sa mise en place à compter du 3 Mars 2023 ainsi que les critères et modalités de son exercice.



ENFANCE

Restaurant scolaire

Lors de la séance de juin, M. Ludovic CURT, adjoint en charge de l'école et de la petite enfance, a informé l'assemblée qu'à compter de la rentrée scolaire 2023-2024, la gestion de la restauration scolaire, assurée jusque-là par l'association Les P'tites Fourchettes, serait administrée directement par la commune après lancement d'une consultation pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide.

Les tarifs de la restauration scolaire proposée aux élèves des écoles maternelles et élémentaires de l'enseignement public sont fixés par la Collectivité territoriale.

Compte tenu du prix d'achat des repas et des frais de gestion désormais pris en charge par la Commune, il a proposé au Conseil Municipal de se positionner sur une nouvelle tarification des repas pour l'année scolaire 2023-2024 et sur la mise en place d'un règlement intérieur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a fixé les tarifs pour l'année 2023/2024 à 3,70 € par repas pour les inscrits et 8,00 € par repas pour les non-inscrits au repas du jour et validé la mise en place d'un règlement intérieur.

Lors de la séance d'Août, après délibération, le Conseil Municipal a fixé le tarif du repas adulte à 3,35 € correspondant au prix d'achat TTC de ce repas.

SIEA

(Syndicat Intercommunal d'énergie et de communication de l'Ain)

Vidéoprotection

Après différents échanges en début d'année, la possibilité s'est offerte en mai de lancer une consultation avec le support du SIEA. Pour avancer sur la mise en place d'un cahier des charges, le Conseil Municipal a décidé de constituer un groupe de travail. Il est composé de **Serge GUERIN, Ludovic CURT, Vincent REYNAUD, Pascal LEGRAIS-BOUCHER et Stéphane GISBERT-CUREAU.**

Lors de la séance de juin la signature d'une convention d'accompagnement au déploiement d'un réseau de vidéoprotection a été validée par le Conseil Municipal. Cette convention permet à la Commune de bénéficier de l'expertise d'un chef de projet Vidéoprotection, de l'hébergement des serveurs et des données du système de Vidéoprotection et de l'intégration des données cadastrales.

Éclairage public : poursuite des réflexions sur l'adhésion au SIEA pour l'entretien du réseau d'éclairage public.

INFORMATIONS DIVERSES

Adhésion au Groupement de commande Gaz UGAP 2025

Lors de la séance d'Août, le Maire a rappelé à l'assemblée que, suite à la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat prévoyant la disparition du tarif réglementé de vente de gaz à compter du 1er janvier 2021, la commune de Servas avait adhéré en 2020 au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel avec l'UGAP. Dans le cadre de ce dispositif d'achat groupé, un marché subséquent avait été signé en 2021, expirant le 20 juin 2025.

L'UGAP proposait un nouveau dispositif en renouvellement du précédent et a ouvert le portail d'adhésion et le recensement des besoins à compter de septembre 2023.

Le Conseil Municipal a ainsi été invité à se prononcer sur l'adhésion au nouveau groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement du gaz afin d'améliorer la performance économique par la massification et d'augmenter également le nombre de réponses et la rapidité d'attribution lors des marchés subséquents. Adhésion validée par le Conseil Municipal.

Label « Commune partenaire du don du sang »

Lors de la séance de février, le Maire a informé l'assemblée qu'à l'issue du congrès des Maires de l'Ain, un accord de partenariat entre l'AMF01, l'EFS AURA et l'UD01 a été signé et qu'il a été prévu un label « Commune partenaire du don du sang ».

Dans le cadre de ce label et afin de promouvoir le don du sang, un accord de partenariat entre la Commune de Servas, l'Etablissement Français du Sang, l'Amicale des Donneurs de Sang de Dompierre-sur-Veyle-Lent-Servas et L'union Départementale Fédérée des Associations pour le Don de Sang Bénévoles de l'Ain, a été proposé et validé par le Conseil Municipal. Il a pour objet de définir les objectifs généraux de collaboration entre les différentes parties et de décrire les engagements réciproques de chacun. L'accord de partenariat a été signé lors de l'assemblée générale de Février 2023 dans le cadre d'un voyage scolaire en Grèce pour les élèves de 4^{ème} et de 3^{ème} étudiant les langues anciennes.

Demande de Subvention

Lors de la séance d'Octobre Mme Christèle MAYOUSSIER, adjointe en charge des finances, a présenté à l'assemblée une demande d'aide financière formulée par l'association de danse Diam's Club Bourg-Péronnas, pour la participation d'une de leurs membres et habitante de Servas au Championnat du Monde à Krakow en Pologne le 28 octobre 2023.

Après délibération, le Conseil Municipal a validé l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de **100 €.**

Convention de mise à disposition du minibus communal à l'association ALFA3A

Lors de la séance d'octobre, M. Ludovic CURT, adjoint en charge de l'école et de la petite enfance, a rappelé que l'association ALFA3A sollicite régulièrement le prêt du minibus communal dans le cadre des activités de l'accueil de loisirs « Graines de Malice ». Une convention a été établie et approuvée par le Conseil Municipal qui définit les conditions dans lesquelles la commune met à disposition de l'association le minibus et notamment les droits et devoirs de chacune des parties.

Désignation d'un référent déontologue

Lors de la séance de novembre, le Maire a exposé au Conseil Municipal la nécessité pour la collectivité de désigner un référent déontologue. Il a par ailleurs expliqué que le Centre de Gestion de l'Ain (CDG 01) propose aux collectivités et établissements publics locaux qui y sont affiliés un dispositif mutualisé, ce qui facilite l'ensemble des démarches en vue de la mise en œuvre des obligations législatives et réglementaires. Après délibération, le Conseil Municipal a validé ce principe et désigné M. Jean Pierre SUETY, Magistrat retraité, pour être référent déontologue des élus de la collectivité.

Les sujets ci-dessous sont abordés de manière détaillée dans la suite du bulletin

- > Adressage
- > PCS
- > Projet Centre Bourg
- > Gestion des chats libres
- > Prolifération des ragondins

GRAND BOURG AGGLOMÉRATION (GBA)



Compensation des zones humides par rapport au déploiement des ZAE de Péronnas

Plusieurs rencontres ont eu lieu en début d'année avec Mme BRUNET, Directrice Générale adjointe de GBA à la Transition Ecologique du Territoire afin de statuer sur les modalités de la compensation de zones humides dans le cadre du dossier loi sur l'eau portant sur l'extension de la zone d'activités de Péronnas. Cette compensation pourrait se faire via la mise à disposition de GBA d'une partie d'une parcelle communale par la commune de Servas.

Lors de sa séance de Mai, le Conseil Municipal a décidé de soumettre à GBA des conditions d'aménagement et d'agrandissement de la ZAE du Grand Etang à Servas avant la signature d'une convention de mise à disposition d'une partie d'une parcelle communale. Ces deux conditions sont le développement de la ZAE du Grand Etang et l'agrandissement d'Intermarché. En novembre, information par GBA de l'abandon du projet de compensation.

GBA à traiter en dernier avec les autres sujets ci-dessous (articles par ailleurs) :

- > Transport Scolaire
- > Point info emploi (mettre le flyer)
- > Appels à projets
- > Covoiturage

bientôt des permanences à Servas

Appel à projets GBA « Urbanisme et Aménagement »

Depuis 2 ans, dans le cadre du service aux communes, GBA propose aux communes membres de répondre à un appel à projet afin de bénéficier d'études sur des projets prenant en considération plusieurs objectifs en matière de transition écologique et de sobriété foncière.

En 2023, la commune de Servas a déposé 2 dossiers qui ont été retenus par GBA.

- > Le premier concerne un projet d'aménagement du cœur de village. L'objectif de la commune étant de disposer d'un schéma d'aménagement de l'espace public et d'une programmation des opérations urbaines. L'étude a été rendue cet été et la commission Urbanisme travaille sur les différents scénarii proposés (cf. article dans page X (Projets)).
- > Le second concerne un projet de création d'une voie douce – piétonne et cyclable – entre Servas et Lent. Le travail a débuté cet automne avec le cabinet de Géomètres-Experts et Urbanistes BLC, le rendu des résultats étant attendu pour début 2024.

Pour 2024, la commune a déposé 2 nouveaux dossiers :

- > Le premier concerne l'aménagement de l'entrée Nord de la commune, en restructurant le mode doux déjà existant entre le centre bourg et l'entrée de l'agglomération (le long de la route départementale), et en identifiant de façon plus marquée l'entrée d'agglomération afin de limiter la vitesse des usagers de la route. Ce projet a été retenu par GBA et l'étude débutera en début d'année.
- > Le second avait pour objet l'étude de faisabilité de l'installation d'une résidence seniors au centre de la commune en définissant le type de résidence possible (immeuble ou petites maisons, résidence ou collocation, ...), et les aménagements des accès à réaliser pour qu'ils soient adaptés au public concerné. Ce projet n'a pas été retenu par GBA. Pour autant la municipalité poursuit sa réflexion sur cette problématique qui est un enjeu fort pour les prochaines années.



À PARTIR DE MAI, UNE LIGNE DE COVOITURAGE DANS LA COMMUNE

Grand Bourg Agglomération développe les lignes de covoiturage sur 5 nouveaux axes. La ligne 5 est créée entre Servas, Lent, Péronnas et Bourg-en-Bresse.

Le service fonctionne à la manière d'un auto-stop organisé. Des bornes sont installées le long des itinéraires : elles sont prévues à Servas, Lent et dans la zone d'activités Porte sud à Péronnas (lieux précis à déterminer).

Le passager en partance indique sa destination sur la borne en appuyant sur le bouton correspondant. Il attend d'être pris en charge par un automobiliste qui pourra l'emmener. C'est simple, sans réservation, ni appli.

L'Agglomération incite au covoiturage avec une indemnité financière

GBA développe l'offre de déplacements sur le territoire et pour tous. Elle souhaite notamment encourager le covoiturage et met en place une incitation financière en lien avec l'application BlaBlaCar Daily.

Depuis décembre, l'Agglomération verse une somme aux conducteurs utilisateurs du service :

- > De 3 à 5 km : 1,5 € par passager
- > De 15 à 30 km : 1,5 € + 0,1 € par km au-delà du 15ème km par passager
- > Au-delà de 30 km : 3 € par passager dans la limite de 80 km

L'indemnité est versée dans la limite d'un plafond mensuel de 100€, d'un aller et retour par jour et 3 passagers quotidiens.

Comment être indemnisé quand on covoiture ?

Pour en bénéficier, les utilisateurs doivent télécharger BlaBlaCar Daily sur Apple Store ou Google Play Store. Ils renseignent leurs trajets et visualisent quels autres automobilistes sont sur ces mêmes parcours.

Ce service est complémentaire des lignes de covoiturage. L'appli est utilisable sur l'ensemble du territoire et à toutes les heures, y compris aux horaires professionnels atypiques (travail en équipe).



RECENSEMENT CITOYEN

Vous venez d'avoir 16 ans ? Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire.

La Mairie vous remettra alors une ATTESTATION DE RECENSEMENT à conserver précieusement. Elle vous sera réclamée à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...).

Le recensement est une démarche citoyenne, qui s'inscrit dans le Parcours Citoyenneté et qui vous permet :

- > d'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC),
- > d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales à vos 18 ans.

Présentez-vous dès vos 16 ans en Mairie muni de :

- > Votre carte nationale d'identité,
- > Du livret de famille de vos parents,
- > D'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Les jeunes de moins de 25 ans qui auraient omis de se faire recenser doivent également se présenter en Mairie pour régulariser leur situation.



INFORMATIONS DIVERSES

Station d'épuration de la société BRESSOR Transport scolaire

La commune de Servas réalise depuis de nombreuses années un circuit de ramassage scolaire pour les élèves demeurant en habitat diffus sur le secteur nord de son territoire.

Grand Bourg Agglomération ayant la compétence « transports scolaires », une convention de délégation de service a été établie en 2022 entre la commune et GBA permettant notre commune de continuer à offrir aux habitants ce service dans un cadre juridique défini. Cette évolution a eu peu d'impact pour les élèves : le minibus et les chauffeurs sont restés les mêmes. Administrativement, les parents devaient inscrire leurs enfants au service Rubis'Junior, les frais de dossier étant pris en charge par la commune. De part cette inscription, parents et élèves s'engagent à respecter le règlement intérieur du réseau Rubis'Junior.

Nouveauté pour la rentrée 2024

La convention actuelle prend fin en août 2024. Au regard de la délégation de service public que GBA a établi pour cette rentrée, il a été demandé au nouveau délégataire de reprendre l'exécution de ce service primaire. Le ramassage scolaire sera réalisé par le délégataire sans modification (même itinéraire, même horaire). Les familles devront toujours s'inscrire via le site Internet Rubis'Junior et souscrire à un abonnement. Le minibus et le chauffeur seront alors mis à disposition par le délégataire, et non par la commune.



L'actualité de votre commune en temps réel et en 3 clics !

- Téléchargez l'application "PanneauPocket"
- Recherchez votre commune
- Cliquez sur le cœur pour l'ajouter à vos favoris et recevoir les notifications

100% GRATUIT 100% ANONYME 0% PUBLICITÉ

Disponible sur smartphone, tablette et ordinateur sur app.panneaupocket.com

PANNEAU POCKET

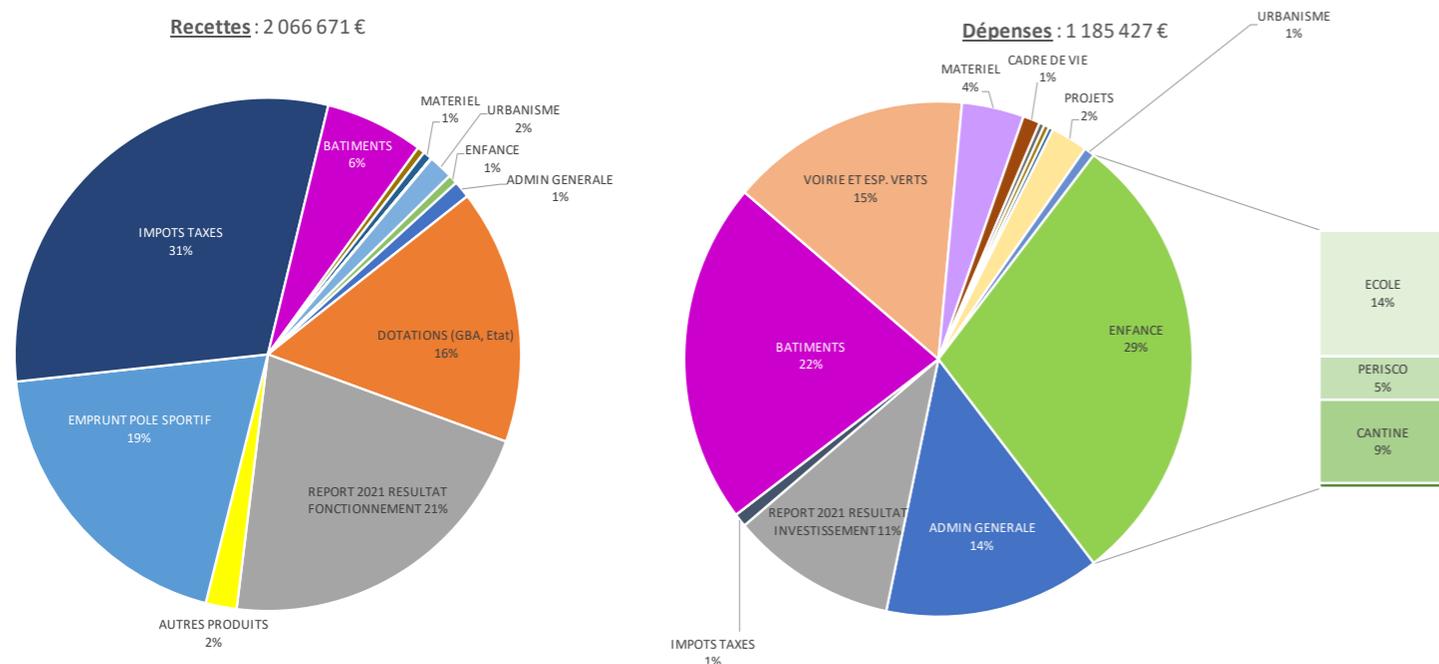
PETIT TEXTE ?

Soyez les premiers informés de l'actualité de votre commune en téléchargeant PanneauPocket

Disponible gratuitement sur

EXERCICE 2023

Budget principal



FINANCES

Afin de simplifier la lecture et la compréhension du budget de la commune nous avons mis en place un suivi analytique de notre comptabilité. En plus du suivi comptable habituel, nos recettes et dépenses sont désormais enregistrées suivant des postes que nous avons définis en début de mandat et que vous retrouverez sur les graphiques ci-dessous : Bâtiment, Voirie, Administration Générale, Enfance... Chacun peut ainsi identifier clairement d'où proviennent nos recettes et comment est dépensé l'argent de la commune.

Ce nouveau découpage permet de ne présenter que deux graphiques avec la somme de ce qui apparaissait auparavant en Fonctionnement et en Investissement.

L'écart entre le niveau de nos dépenses et de nos recettes peut paraître conséquent. A ce sujet, il faut souligner qu'un emprunt de 400 K€ a été souscrit par anticipation en 2022 afin de bénéficier de taux d'intérêts favorables. L'excédent de fonctionnement nous permet chaque année de financer une partie de nos investissements et cela a encore été le cas en 2021 avec un report de 443 K€ sur les recettes de 2022.

Pour rappel, 760 K€ avaient été mis au budget 2023 pour le projet de restructuration du pôle sportif et à fin décembre seulement 46 K€ étaient enregistrés en dépense. Au 15 Octobre 2023 le montant des dépenses pour ce projet s'élève à 481 K€.

TRAVAUX ET ACHATS DE MATERIELS

(montants TTC supérieurs à 1000 €)



APPARTEMENTS COMMUNAUX

SARL MICKAEL GALLET (St Paul de Varax) Plâtrerie / Peinture	61 720 €
SARL MAISSON (Dompierre) Electricité	33 263 €
TLB MENUISERIES (Péronnas) Huisseries	10 109 €
TROMPILLE ANTHONY (Servas) Plomberie / Sanitaire	6 650 €
BRESSE DOMBES TOITURES (Bourg en Bresse) Charpente	6 557 €
MARTINEZ ISOLATION (Pont d'Ain) Isolation des combles	2 024 €
GUILLERMIN (La Tranclière) Remplacement corps de chauffe chaudière	1 984 €
	1 134 €

ÉCOLE

SAS ARDITO JACQUET (Certines) Rénovation plafonds	17 929 €
MANUTAN COLLECTIVITES Mobilier / Equipement	8 160 €
SARL CHRISTIAN NEVEU (St Denis lès Bourg) Rénovation plafonds	5 811 €
TROMPILLE ANTHONY (Servas) Remplacement 8 vannes thermostatique radiateurs	2 258 €
	1 700 €

AUTRES EQUIPEMENTS

ECA COLUMBARIUMS (L'Albenc) Columbarium (extension + jardin du souvenir)	48 469 €
TROMPILLE ANTHONY (Servas) Vestiaires Foot / Douches	10 404 €
CASAL SPORT Gymnase / Bancs et penderies vestiaires	8 736 €
MANUTAN COLLECTIVITES Cantine / Tables et chaises	7 758 €
LACOMBE MENUISERIES (Certines) Garage du Minibus / motorisation de la porte	6 302 €
MARTINEZ ISOLATION (Pont d'Ain) Périsco / Isolation des combles	4 030 €
SARL CHRISTIAN NEVEU (St Denis lès Bourg) Mairie / Interphone Video	2 880 €
SAMIA DEVIANNE Salle des fêtes / Grilles + Mobilier	2 671 €
LACOMBE MENUISERIES (Certines) Salle des fêtes / Volets roulants	2 631 €
HENRI JULIEN Périsco / Tables	1 698 €
	1 359 €

ÉCLAIRAGE PUBLIC

SOBECA (Lent) Allée platanes route de Lent	17 096 €
SAS SBTP (Bourg en Bresse) Eclairage Public Liaison piétonne vers la Gare	10 428 €
SOBECA (Lent) Remplacement mât éclairage public route de Lent	5 156 €
	1 512 €

TRAVAUX DE VOIRIE

«EUROVIA ALPES	83 515 €
Marché à bon de commandes via GBA» Aménagement Entrée Ouest (Rte de St André)	39 775 €
Chemin des Granges Marguin	24 226 €
Chantiers Ch.Gauthier + La Bresse + Piroud	11 356 €
Programme voirie 2023 - PATA	3 371 €
Reprise busage chemin de Lalleyriat	2 748 €
VIA SYSTEM (Montmorot) Signalisation horizontale	2 039 €

AUTRES AMENAGEMENTS

SAS DECOLUM ILLUMINATIONS Éclairages fin d'année	24 109 €
JANIN PAYSAGE (Dompierre) Réfection des jeux de boules	10 968 €
SARL FOURNAND (Faramans) Taille 16 platanes RD 1083	8 640 €
MABEO (Bourg en Bresse) Plateforme travail en hauteur	3 168 €
	1 333 €

AMÉNAGEMENT DU CENTRE VILLAGE

Le travail de redynamisation du centre bourg a débuté en 2015 par le projet réalisé en partenariat avec le bailleur social Bourg Habitat. Celui-ci a permis de relocaliser la boulangerie et le salon de coiffure et de créer une nouvelle cellule commerciale. Depuis, la commune a continué à poser des jalons pour permettre d'autres aménagements du même type : acquisition de foncier au centre bourg (propriétés Bozonnet, Visier et Marguin) et poursuite de la collaboration avec Bourg Habitat pour un projet de restructuration du tènement de l'ancienne boulangerie et des propriétés voisines.

Ces projets ont montré que les délais de réalisation peuvent être longs et que les possibilités d'aménagements sont multiples. Il nous est alors paru nécessaire d'avoir une réflexion plus globale sur la restructuration du cœur de village. C'est dans ce contexte que le Conseil Municipal a souhaité réaliser une étude afin de pouvoir se projeter dans les décennies à venir et disposer d'un schéma d'aménagement de l'espace public et d'une programmation des opérations de construction. Cette étude a été financée par Grand Bourg Agglomération dans le cadre de l'appel à projet Aménagement et Urbanisme.

L'étude a porté sur la zone située à l'Ouest de la route départementale, comprise entre la route des Tourterelles au Sud, la route de St André au Nord et les lotissements Les Mésanges et Les Tourterelles à l'Ouest. Elle inclue également le périmètre de la mairie et la Place des Anciens Combattants.

Les enjeux sont multiples :

- Organiser les activités par pôles (commerces de proximité, activités festives et sportives).
- Créer un maillage de cheminements piétons et structurer l'offre de stationnement.
- Diminuer l'impact de la route départementale.
- Intégrer les équipements existants et les adapter aux besoins communaux.
- Créer un nombre de logements en adéquation avec les exigences du Schéma de Cohérence Territorial.
- Lutter contre les îlots de chaleur urbains :

Cette étude a permis l'émergence d'un panel de possibilités, tout en définissant un cadre.

Les ambitions pour ce projet sont conséquentes et permettront de donner un nouveau visage à notre cœur de village.

Le travail du Conseil Municipal est à présent de prioriser ces aménagements.

Vous l'aurez compris, ce projet va être le fils conducteur de nos travaux pour les années à venir.

Illustrations :

- Proposition de scénario
- Vue aérienne avec le périmètre de l'étude



ÉVOLUTION DE L'ADRESSAGE



Depuis la loi 3DS (2022), l'adressage des voies est placé sous la responsabilité du Maire. Partant du principe que l'amélioration de la qualité des adresses (et des données GPS) doit permettre un accès facilité pour les secours, les services de livraisons (courrier, colis, repas...), un groupe de travail a été constitué au sein du Conseil Municipal pour mettre à jour ces données. Le travail s'effectue en collaboration avec la Poste partenaire retenu pour nous accompagner sur ce projet.

Suite au diagnostic réalisé par la Poste, le groupe de travail a passé en revue toutes les voies non nommées ou celles non conformes à la réglementation. Ceci a donné lieu à l'attribution de noms ou à des changements de dénominations, en particulier pour les lotissements qui ne sont pas considérés comme des types de voie.

Suite à cela, une délibération a été prise lors du Conseil Municipal de novembre pour valider la liste des voies de la commune, identifier les voies communales, départementales ou privées.

La prochaine étape va consister en la mise à jour des numérotations pour les cas où cela est nécessaire. Les nouvelles numérotations se feront de préférence suivant le système métrique. Viendra ensuite la mise à jour de la Base Adresse Locale avec l'attribution à chaque adresse d'un point GPS.

Pour ceux dont l'adresse va changer, il est prévu de mettre à leur disposition tous les éléments permettant de communiquer leurs nouvelles coordonnées à aux interlocuteurs habituels (Enedis, Orange, Sogedo, CAF, CPAM, ...). La signalétique devra enfin être revue en conséquence au niveau de la commune.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)



Un groupe de travail a été mis en place en début d'année au sein du Conseil Municipal afin d'élaborer le Plan Communal de Sauvegarde qui est une boîte à outils pour le Maire dans son rôle de partenaire majeur de la gestion d'une situation de crise.

Ce document est composé, entre autres, d'un diagnostic des risques, d'un annuaire et d'un support pour l'organisation de la cellule de crise. L'objectif est de pouvoir identifier rapidement un risque et ses conséquences mais aussi et surtout d'alerter la population, de la soutenir (accueil, hébergement) et d'apporter un soutien logistique de premier niveau sur le terrain.

Dans ce cadre, des questionnaires ont été distribués aux habitants cet été pour recenser les moyens humains et matériels disponibles. 71 fiches ont été retournées en Mairie et nous remercions ici toutes les personnes qui se sont portées volontaires pour mettre à disposition des compétences, du temps ou du matériel.

Des rendez-vous avec les entreprises locales ont aussi été organisés en Novembre. Pour l'Ecole et le Périscolaire les PPMS (Plan Personnalisés de Mise en Sécurité) seront intégrés au PCS communal.

Un point de situation a été fait avec la cellule de crise de la Préfecture fin Novembre avec un retour très positif sur les documents élaborés par le groupe de travail.

Pour rappel : les communes concernées ont jusqu'à fin Août 2024 pour établir leur PCS et le communiquer en Préfecture.

RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL URBANISME (PLU)

La procédure de révision générale du PLU initiée en septembre 2020 étant arrivée à son terme, le Conseil Municipal a arrêté son projet par délibération lors de la session du 6 juillet 2023.

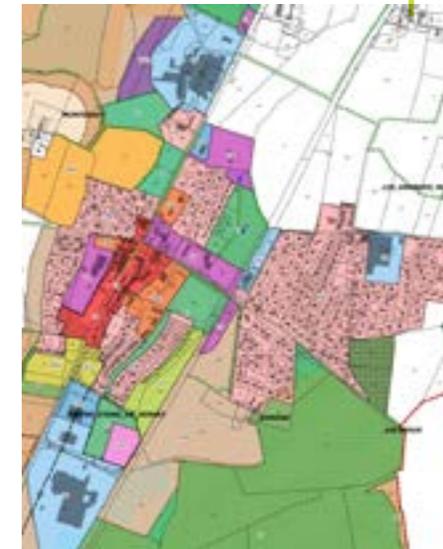
Cet acte conclut une vingtaine de réunions de travail pour la commission Urbanisme, accompagnée par le cabinet d'urbanistes 2BR, et valide les différents documents du futur PLU (règlement, plan de zonage, ...). Ces documents ont été transmis pour avis aux Personnes Publiques Associées (Préfecture, Région, Communauté d'Agglomération, ...) cet été.

Ces mêmes documents ont (feront) l'objet d'une enquête publique à partir du XX. Chacun d'entre vous pourra alors consulter l'ensemble du dossier et émettre un avis sur les opérations mentionnées.

à cours de cette même enquête, vous pourrez également vous prononcer sur :

- Le plan de zonage de l'assainissement et des eaux pluviales, découlant de la révision du PLU,
- La mise en concordance du règlement du lotissement Val Roman II avec le PLU.

Au retour des avis des Personnes Publiques Associées et des conclusions de l'enquête publique, le Conseil Municipal pourra alors approuver ce nouveau PLU.





NETTOYONS LA NATURE,

Les participants au nettoyage de la nature cette année ont été moins nombreux que les années précédentes. Malgré cela, nous avons réussi à organiser une équipe sur Lalleyriat. Nous avons ainsi ramassé une cinquantaine de kilos dont un écran plat. Rappelons que la déchetterie de Péronnas n'est pas loin et qu'il appartient à chacun de nous de ne pas déposer ses déchets dans l'espace public. Respecter notre cadre de vie c'est l'affaire de tous!

Illustration : prendre une seule photo parmi les 3 proposées.



LA COLLECTE SE SIMPLIFIE

À partir de mars 2024, chaque foyer sera équipé d'un bac de tri jaune ainsi qu'un bac gris. Comment cela va fonctionner, rien de plus simple :

Tous les emballages et les papiers seront à mettre dans le bac jaune. Les déchets non compostables, les déchets d'hygiène, les os, les mégots, etc., seront à mettre dans le bac gris. Pour le verre, pas de changement, il suffit de se rendre au point d'apport volontaire. Les vêtements et linges usagés sont à mettre dans les conteneurs à habits «Tremplin» où à déposer chez Emmaüs Servas pour être recyclés..

Pour l'organisation de la collecte, un calendrier vous parviendra pour vous informer de la nouvelle organisation des tournées de ramassage.

Trier c'est bien, limiter les emballages c'est mieux !

Réduction des déchets et recyclage sont complémentaires. Parallèlement à la simplification des consignes de tri, il est également indispensable de revoir nos modes de consommation et de soutenir une économie plus sobre. Les industriels ont également un rôle essentiel à jouer dans cette démarche, en développant l'éco conception et en limitant les emballages mis sur le marché. Le meilleur déchet reste bien celui que l'on



Séparez les éléments avant de trier

TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS SE TRIENT

Afin de vous faciliter le tri, vous trouverez dans ce bulletin un petit guide du tri.



Merci à tous ceux qui déposent leurs déchets dans les poubelles

FLEURISSEMENT 2023

Projet mené par Arthur Dupont et Ludovic Curt

Le fleurissement 2023 a été mené par Arthur bien-sûr et secondé par Ludovic Curt, responsable de la commission Cadre de vie.

Qui n'a pas croisé l'homme au chapeau qui entretient et «chouchoute» fleurs et massifs implantés aux quatre coins du village ? Arthur a élaboré lui-même un plan de fleurissement avec les noms des fleurs. L'objectif était de choisir des fleurs qui demandent peu d'eau pour limiter les arrosages. Au fil des saisons, Arthur m'a expliqué qu'il changeait certaines plantes des massifs pour les replanter à d'autres endroits où elles s'épanouissent différemment.

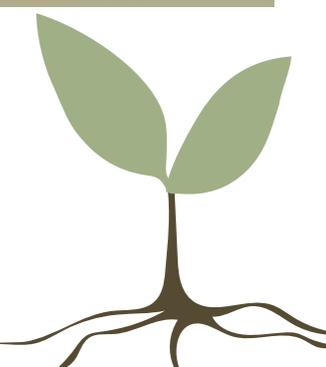
Soucieux du dérèglement climatique et de la sécheresse qui sévit d'année en année, Arthur a pris l'initiative de créer des Oyas (pots enterrés en argile cuite poreuse utilisés comme système d'arrosage depuis plus de 4000 ans !) qui ont été placés vers le massif en épis à proximité de l'église. Arthur est un véritable passionné qui cherche sans cesse des solutions et des améliorations pour embellir les espaces verts de la commune. Tellement passionné qu'il pourrait vous parler de fleurs et de plantes vivaces pendant des heures !

Un projet de réaménagement du rond-point d'Intermarché par la plantation de Perovskia «Blues» - Bleu foncé, pour venir remplacer les rosiers sans oublier la création d'un petit chemin d'accès à la chimère pour rappeler le S de Servas côté village. Arthur m'a également évoqué la plantation du fleurissement pour le printemps 2024 des massifs de la commune qui seront agrémentés de jonquilles et de tulipes. Arthur est très impliqué pour le fleurissement de la commune et élabore déjà les massifs de l'été 2024 qui seront, nous l'espérons, aussi fleuris que cette année tout en agissant sur notre consommation d'eau !



Conseils d'Arthur : Pour diminuer la consommation d'eau et lutter contre la sécheresse, fabriquez-vous même des Oyas avec des pots de fleurs en terre cuite :

- 1) Boucher le trou d'évacuation à l'aide d'un bouchon en liège
- 2) Enterrer le pot de fleur à proximité des pieds de fleurs
- 3) Le remplir d'eau et le recouvrir à l'aide d'un dessous de pot





ÉCONOME DE FLUX

À raison d'une contribution de 0,33 €/hab/an, la commune a fait le choix en 2022 d'adhérer au service de l'économe de flux mutualisé proposé par GBA jusqu'en Décembre 2024.

Dans le cadre de sa mission il est intervenu pour un premier diagnostic des locaux communaux fin 2022 suivi d'une campagne de mesure de températures dans les bâtiments de l'école, de la cantine et du Périscolaire. Une présentation du bilan énergétique initial des bâtiments communaux a été faite lors du Conseil Municipal du 12 Janvier.

Une nouvelle intervention a eu lieu en Mars 2023 avec une caméra thermique qui a permis d'identifier les points faibles de nos bâtiments. Une nouvelle campagne de mesure a été réalisée fin 2023 pour vérifier si les réglages mis en place suite au premier passage avaient porté leurs fruits.

Nous avons également sollicité l'économe de flux pour avoir des préconisations sur les travaux envisagés au niveau du Groupe Scolaire ou encore sur les matériaux à utiliser pour certains travaux, comme par exemple le remplacement des vitrages de la cantine.

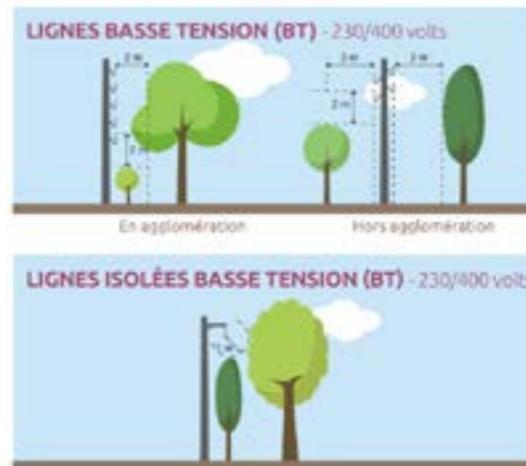
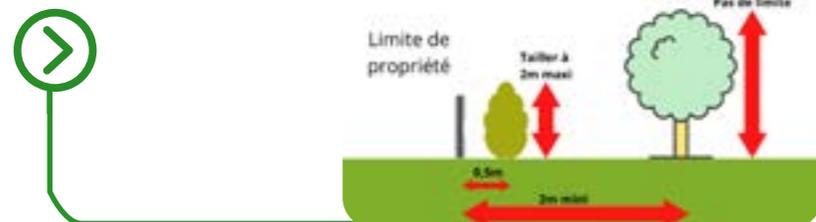
ENTRETIEN ET ÉLAGAGE DES HAIES

L'entretien des arbres et des haies en limite de propriété doit être effectué régulièrement car une végétation abondante peut constituer une gêne pour le voisinage ou un danger pour les usagers du domaine public. Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire.

Cette obligation est reprise dans l'Arrêté Municipal AR 2023-08 relatif à l'élagage ou à l'abattage des arbres et plantations, qui rappelle :

- > que les arbres, arbustes, haies, branches et racines qui avancent sur le sol des voies communales, départementales en agglomération et des chemins ruraux doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies sur une hauteur de 6 mètres. Les haies doivent être conduites de manière qu'elles ne dépassent pas sur les voies et chemins.
- > que les riverains doivent procéder à l'élagage des branches ou à l'abattage des arbres morts qui menacent de tomber sur les voies et chemins.
- > que cet élagage doit être régulier afin de ne pas toucher les réseaux aériens, d'éclairage public et de téléphone installés sur le domaine communal.

Sur le fondement de l'article L 2212-2-2 du code général des collectivités territoriales, issu de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011, le Maire peut faire procéder à l'exécution forcée des travaux d'élagage, à la charge du propriétaire défaillant.



Pour la sécurité de tous, et pour rester alimenté et connecté. Ce sont les propriétaires de terrains ou de jardins qui ont la responsabilité de l'entretien de leurs plantations situés à proximité des réseaux,

- > si la plantation de l'arbre est postérieure à la ligne,
- > ou si le réseau est situé en domaine public, l'arbre en domaine privé et les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation. Pour des raisons évidentes de sécurité, vous devez prendre contact avec l'exploitant du réseau avant les travaux.

Illustration : schéma ENEDIS

LUTTE CONTRE LA PROLIFÉRATION DES RAGONDINS

Le ragondin est aujourd'hui un animal nuisible car cette espèce est considérée comme invasive. De par son mode de vie, il dégrade l'environnement que ce soit au niveau des cours d'eau, des cultures ou de la destruction de nids d'oiseaux. Contrairement à son milieu naturel où il rencontre des prédateurs, en France, à l'exception de l'homme et du renard roux, le ragondin adulte n'a pratiquement pas de prédateurs.

Autre volet du danger provoqué par la prolifération des ragondins : le risque de leptospirose dont ils peuvent être les vecteurs à la fois pour l'homme et les autres mammifères. Une menace qui ne doit pas être prise à la légère : la leptospirose est une maladie infectieuse grave transmise par les bacilles présents dans les urines du ragondin. Elle se transmet par un contact de ces urines ou des végétaux souillés avec les muqueuses ou les plaies mal protégées.

C'est dans ce contexte que la commune de Servas a entamé une nouvelle campagne de lutte contre la prolifération des ragondins sur l'ensemble de son territoire, et plus particulièrement sur une des zones les plus touchées, située le long du bief, dans le quartier du Val Roman. Cette campagne a été déléguée à l'Association Départementale des Chasseurs l'Arc de l'Ain, qui interviennent sur les différents sites.

Nous tenions également à vous rappeler que le nourrissage de ces animaux est interdit par le Règlement Sanitaire Départemental, et l'article Annexe ART.120 portant sur la protection contre les animaux errants, sauvages ou redevenus tels.

ACTION DE GESTION CONTRE LA PROLIFÉRATION DU RAGONDIN



Une mission est en cours sur la commune.

Ces rongeurs sont des espèces exotiques envahissantes, il est nécessaire de réguler leur population en faveur de la préservation des espaces naturels et de la biodiversité.

Le ragondin :

- a un impact considérable sur les écosystèmes aquatiques et les ceintures de végétations où vivent de nombreux oiseaux,
- est vecteur de maladies graves comme la leptospirose,
- Impacte directement les étangs en creusant des galeries, ce qui engendre la destruction des édifices de pêche.



Leur destruction est la seule façon durable de préserver la quiétude de la faune et d'éviter ces désagréments.



GESTION DES CHATS LIBRES

Dans toutes les communes, la problématique des colonies de chats errants fait débat. Véritable fléau pour les uns, compagnons fidèles permettant de rompre l'isolement social pour les autres, les populations de «chats libres» mobilisent autant de fervents défenseurs qu'elles peuvent susciter le rejet. Les maires doivent bien souvent endosser le rôle d'arbitre.

Pendant longtemps, le devenir de ces chats était très incertain. Trop nombreux pour être hébergés sur le long terme et trop sauvages pour être placés dans un foyer. Afin de gérer cette problématique, la commune de Servas a choisi de conventionner avec la Fondation CLARA.

Cette Fondation propose des solutions de gestion efficaces, pérennes et éthiques. Elle s'engage aux côtés des collectivités locales et offre son expertise dans ce domaine en assurant les opérations de capture, de stérilisation et d'identification. Les chats sont ensuite relâchés sur place ou placés dans un pôle de vie pour envisager à terme une adoption.

La stérilisation, une solution durable pour tous...

Elle permet de résoudre bon nombre de problèmes posés par la présence de ces chats en limitant :

- > les nuisances sonores liées aux périodes de reproduction (bagarres, miaulements...),
- > les dégradations causées par un nombre trop important de chats,
- > les risques sanitaires de transmission de maladies aux chats domestiques.



CCAS

AIDES AUX VACANCES

Sur proposition du CCAS, le Conseil Municipal a adopté lors de la séance d'Avril la mise en place d'une aide aux vacances scolaires pour les enfants âgés de 3 à 16 ans. Son un montant est de 5 euros par jour et par enfant est soumise au respect des conditions ci-dessous :

- > L'organisme d'accueil doit être habilité par le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse.
- > L'enfant doit être domicilié sur Servas.
- > Une seule demande par enfant pour une année civile.
- > Participation accordée dans la limite de 14 jours par année civile et par enfant.
- > L'aide ne s'applique pas aux séjours / activités organisés par l'accueil de loisirs intercommunal « Graine de Malice » car la tarification est déjà subventionnée par les communes de Servas, Lent, Dompierre et Saint-André-sur-Vieux-Jonc.



Soirée d'information

PROCHES AIDANTS

Organisée par le CCAS de Servas

Lundi 24 Avril à 20h

Salle des fêtes

Avec l'intervention d'un travailleur social et d'une psychologue clinicienne du SASPA
Service d'Accompagnement et de Soutien aux Proches Aidants de l'ADAPA

Au programme

- Qu'est-ce qu'un aidant ?
- Quelles sont les aides apportées par les aidants ?
- Quels sont les besoins des aidants ?
- Que prévoit la Loi ?
- Les objectifs du Département
- Présentation du SASPA et de ses missions
- Questions / réponses

Entrée libre

Ouvert à tous

SOIRÉE D'INFORMATION PROCHES AIDANTS



L'ÉCOLE DE SERVAS

Quelques chiffres

- > 122 élèves pour 6 classes, 1 dispositif Ulis et 8 enseignants
- > 1 RASED (1 psychologue scolaire, Mme Nussbaum et 1 enseignant d'adaptation, M. Bougeault)
- > 2 ATSEM (1 par classe de maternelle : Mme Urbina en Ps-Ms et Mme Caillat en Gs)
- > 3 AESH pour l'accompagnement d'élèves à besoins particuliers : Mmes Damato, Benjilali et Foray.
- > 3 agents municipaux chargés de l'entretien des locaux Mmes Urbina, Adjlout, Comtet et Fion.
- > 1 conseil d'école regroupant l'équipe enseignante, la municipalité, le DDEN, les représentants de parents d'élèves et les représentants des activités périscolaires.

Les classes

- > Dispositif ULIS : Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (Mmes Didier).
- > Petite et Moyenne Sections : 22 élèves (Mmes Ray).
- > Moyenne et Grande Sections : 17 élèves (Mme Cuisinier)
- > CP - CE2 : 21 élèves (Mmes Marmont Schüpp et Bernard)
- > CE1 : 22 élèves (Mme Estublier)
- > CM1 : 20 élèves (Mme Ballois).
- > CM2 : 21 élèves (Mme Huguet).

Informations pratiques école primaire :

22 rue des écoles 01960 Servas / Tél : 04 74 52 80 36 / Mail : ce.0010743c@ac-lyon.fr
Horaires : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 45 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 16 h 30.

- > Evaluations nationales CP, CE1 et CM1 et évaluations expérimentales en Cm2 en septembre.
- > Prix littéraire des Incorruptibles, prix « Jacques Genin » du Festival du film d'animation pour la jeunesse en octobre, ateliers LEGO en novembre, spectacles des petites Scènes Vertes, spectacle du « Petit prince » pour les Cm2 : ces actions sont financées par le Sou des Ecoles.
- > Activités de natation pour les classes de Ce1-Ce2 et de Ce2-Cm1 : apprentissage du savoir nager à partir du mois de décembre et jusqu'en mars.
- > Un projet artistique sur le thème des Jeux Olympiques avec l'aide d'Anne-Isabelle Ginisti.
- > Permis piéton réalisé avec le soutien de la MAIF et permis Internet, avec l'intervention de la gendarmerie.



LES P'TITES FOURCHETTES DE SERVAS



L'association Les P'tites Fourchettes de Servas, qui s'occupait précédemment du restaurant scolaire, est vouée à disparaître. Toutefois, ayant des liquidités, l'association va mettre en place des actions sur le « bien manger » auprès des enfants en cours d'année. Un pique-nique de fin d'année a été réalisé en juillet dernier grâce à Quinoa Lentilles de Malafretaz et des paniers gourmands ont été offerts aux élèves de CM2.



CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS

Les élections des nouveaux conseillers municipaux enfants ont eu lieu le 18 novembre dernier, sont élus : Aline Blanc, Eva Bret et Charles Comte.

Au total, ce sont 12 conseillers enfants qui vont œuvrer pour « embellir Servas au fil des saisons d'une manière éco-responsable ». La première action engagée par les enfants de la précédente promotion est la mise en place d'un récupérateur d'eau de pluie dans la cour de l'école et la plantation de 8 arbres autour du city (1 noyer, 1 merisier, 4 arbres à soie et 2 cerisiers à fleurs roses). Les points rouges sur la photo montrent leurs emplacements.



1. Plantation sapin
2. Décoration du sapin de Noël
3. Participation du CME au concours Graine de l'Ain
4. Jeu sur la biodiversité
5. Visite Organum



ACCUEIL PERISCOLAIRE

Les enfants ont pu suivre l'histoire d'un magicien qui invente des couleurs afin de colorer le monde qui l'entoure. Chacun a pu réaliser de magnifiques bricolages colorés.

En complément des contes abordés à l'école, les enfants ont réalisé des activités autour de contes détournés comme « le retour de chapeau rond rouge », « Bou et les 3 z'ours »...

Les familles ont apprécié de partager un moment avec leurs enfants lors d'une soirée jeux au périscolaire.

Ces dernières ont pu participer au concours de dessins sur le thème « la vie au périsco ». tout le monde a voté pour son dessin préféré lors d'un buffet participatif de fin d'année. Les 3 gagnants sont : Gilson (premier), Lenny (deuxième) et Camille (troisième). Bravo à eux !

Les projets à venir ne manquent pas avec notamment des activités sur le thème des émotions.

Pour plus de renseignements, vous pouvez nous joindre au 04 74 22 49 52 ou periscolaire.servas01@gmail.com

Contact pour tout renseignement : 04 74 22 49 52
periscolaire.servas01@gmail.com
Karine GAVILLON-BUELLET, Directrice



Plus d'informations :

Contact : Fanny Déloge
 Tél: 04.74.52.84.89 ou 06.19.68.49.54
 Email: lent.animation@alfa3a.org
 Ou directement dans les locaux de l'Accueil de Loisirs au 87 Rue des écoles 01240 Lent

SOU DES ÉCOLES

L'association du sou des écoles (composée actuellement de 20 membres dont 2 nouveaux) a pour but de financer des activités, culturelles, éducatives, sportives... pour les enfants et ce grâce à l'organisation de manifestations. Les enfants ont pu participer à différentes activités sur l'année 2022-2023 telles qu'une sortie au Domaine de la Dombes, des spectacles... L'équipe enseignante propose de beaux projets en lien avec le cursus scolaire des enfants. Le budget alloué pour l'année en cours s'élève à environ 7 000€. La plupart des manifestations sont reconduites.

Une mention spéciale pour l'année scolaire 2023-2024. Cette rentrée a été particulière car le Sou des Ecoles a failli être mis en sommeil et cela aurait pu avoir de lourdes conséquences : plus de financement pour l'école et donc plus d'activités scolaires. Effectivement, de nombreuses familles ont manqué à l'appel lors de l'Assemblée Générale et peu de parents se sont portés bénévoles en entrant au Sou des Ecoles. Cependant, un nouveau bureau a pu être élu.

Un grand MERCI aux membres du Conseil d'Administration et du bureau, à l'équipe enseignante ainsi qu'à la Mairie et Emmaüs.

Nous comptons sur la présence des parents d'élèves pour que les manifestations à venir soient une réussite !

Sarah MARILLER

Dates à retenir pour 2023 :

- > 10 février : Loto (en fin de journée)
- > 6 avril : vente de tartes
- > 29 mars : vente de chocolats de Pâques (sur catalogue)
- > 28 juin : fête de fin d'année
- > 13 septembre : assemblée générale

Composition du bureau :

- > Sarah MARILLER (présidente)
- > Sandra DUBOIS – Cyril COLSON (vice-présidents)
- > Aurélie MASSON (secrétaire)
- > Angélique CORNET (vice-secrétaire)
- > Antoine BEY : (trésorier)
- > Jennifer GARIBIAN : (vice – trésorière)



ATELIERS DÉCOUVERTES :

fabrication de jus de pommes

La commission Petite Enfance a organisé dans le cadre des parcours découvertes, un atelier fabrication de jus de pomme le 18 octobre dernier avec l'intervention de Boc' à Récup'.

Les élèves de l'école de Servas inscrits à cet atelier ont découvert le processus de fabrication en commençant par le lavage suivi du découpage des pommes, ensuite le broyage et le pressage pour finir avec une dégustation du jus de pommes made in Servas.



TENNIS CLUB DE LENT SERVAS

Avec une moyenne de 75 licenciés par an, le club dispose d'une salle multisport sur la commune de Servas, ainsi que de deux terrains extérieurs sur la commune de Lent.

Tous les ans, au mois de juillet, nous organisons le tournoi de qualification pour la National Tennis Cup (NTC). La NTC est le plus grand tournoi amateur du monde, les phases finales ont lieu au mois d'Octobre au Cap d'Agde.

Le tournoi Open est organisé chaque année sur une durée de 10 jours entre fin août et début septembre. Les participants hommes et femmes ont des niveaux allant de non classés à 15/1 pour les hommes et à 3/6 pour les femmes.

C'est aussi à cette occasion que nous organisons notre traditionnel repas «Bressanette». Une soirée festive et ouverte à tous qui permet de clôturer le tournoi en beauté !

Tout au long de l'année, les licenciés peuvent participer à de nombreux événements organisés par le club : tournoi interne, cours de tennis, championnats par équipes senior et senior +, coupe des dames, fête du tennis pour les enfants...

N'hésitez plus, rejoignez le TCLS et sa belle ambiance familiale !

Christian GILLET



AAPPMA LA VEYLE

Servas – Lent – Dompierre-sur-Veyle

Après l'ouverture de la pêche pour laquelle l'association avait lâché 300 kg de truites le long du parcours allant de Servas à Dompierre-sur-Veyle, les pêcheurs se sont retrouvés le 25 mars pour le safari truite au bord du plan d'eau de Dompierre-sur-Veyle où 80 kgs de truites avaient été mises à l'eau.

Le 18 juin a eu lieu pour la première année un concours de pêche qui a réuni 27 adultes et 17 enfants et clôturé à midi par un repas champêtre ouvert à tous où 86 repas ont été servis dans une ambiance conviviale.

Dernière manifestation pour l'année : la vente à emporter de tête de veau et saucisson au vin le 18 novembre 2023.

Constitution du nouveau conseil d'administration :

Président : Patrick FIEUJEAN

Vice-président : Jean Paul BARBIER

Trésorier : Roland THEVENET

Secrétaire : Gilles VAILLANT

Manifestations à venir en 2024 :

- > 21 janvier : assemblée générale à Servas.
- > 30 mars : safari truites à Dompierre.
- > 16 juin : concours de pêche à Dompierre.
- > 16 novembre : matinée tête de veau à Servas.



AC2S

L'Association Culturelle et Sportive de Servas (AC2S) a été fondée en 2022 par un groupe d'habitants de Servas. Son objectif est de permettre le partage et l'échange autour d'activités sportives et culturelles.

Pour cette seconde saison, nous approchons la cinquantaine de membres.

Une activité badminton a lieu les jeudis soir au gymnase de Servas à 20 h 30, peu importe le niveau de chacun, l'essentiel est de s'amuser.

Parallèlement, l'association propose tous les mois une randonnée encadrée d'une dizaine de kilomètres. Le rendez-vous est fixé tous les seconds dimanche du mois, départ à 9 h 30 du parking du gymnase.

Pour tout renseignement sur l'association, l'organisation et l'adhésion aux activités.

Mail : ac2s01960@gmail.com

Téléphone au 06 75 72 09 00 ou 06 23 69 89 93

Nathalie BOUTON-GUERIN, Présidente

AMICALE DES DONNEURS DE SANG

Le déconfinement n'a pas ramené le public à notre assemblée générale du vendredi 4 mars 2022 (salle Baillet de Servas), seules les trois municipalités maintiennent leur soutien.

En avril, grâce à une subvention de l'EFS accordée par l'Union Départementale des donneurs de sang de l'Ain, nous avons pu offrir et remettre un jeu de maillots au club de foot de Lent-Servas-Saint-André-sur-Vieux-Jonc (FCVVJ) lors d'une remise officielle en présence de l'ancien et du nouveau président.

d'août qui reste stable avec une collation agrémentée de melon et de saucisses-merguez toujours plébiscités par les donateurs (à Lent 34 donateurs le 4 janvier et 50 le 4 août) à Servas (30 donateurs le 30 mars et 32 le 13 octobre). Les actions en faveur du don du sang des formateurs de la MFR de la Vernée à Péronnas ont incité les élèves à se déplacer aux deux collectes de Servas.

Nous comptons sur votre participation aux collectes de 2023, nous remercions les fidèles donateurs et encourageons les potentiels donateurs à venir nous rejoindre :

> À Servas le mardi 18 avril de 16 h à 19 h et le mardi 10 octobre de 16 h à 19 h.

> À Lent le mardi 3 janvier de 16 h à 19 h et le jeudi 3 août de 15 h 30 à 19 h.

> Petit-déjeuner à salle des fêtes de Lent le dimanche 1er octobre.

> La date de notre assemblée générale n'a pas encore été fixée.

L'EFS continue à privilégier la réservation sur le site (mon-rdv-dondesang.ef.sante.fr).

Vous pouvez également prendre rendez-vous directement sur le site de l'EFS à l'hôpital Fleyriat.

Martine TANGUY



LE BCB : BONNE AMBIANCE GARANTIE

Le BCB est assimilée à une grande famille, la preuve en est : le club rassemble ses 220 licenciés, des bout'choux aux séniors. Le 20 octobre pour la présentation des équipes autour d'un menu festif. Comme lors des différentes manifestations (10 sur l'année), les joueurs ont pris plaisir à partager un moment de convivialité.

En 2023, le club a encore vibré avec un titre de champion de l'Ain pour les U13M, la performance des séniors filles jusqu'en quart de finale R3 et la 3^{ème} place des U18F en R2.

La saison 2023/2024 s'ouvre avec la montée en ligue pour les U18F et les U17M. Toujours soucieux de la formation de ses joueurs, le club a pérennisé ses coachs sur l'ensemble des équipes et relancé l'école d'arbitrage.

Espérant revivre une saison riche en émotions et résultats, le BCB souhaite à tous ses meilleurs vœux pour l'année 2024.





LA BOULISTE DE SERVAS

Une année de plus pour la plus ancienne association de Servas, La Bouliste qui voit ses effectifs progresser légèrement.

Une belle année sportive, avec un titre de vice-champion de secteur aux AS pour le club, quelques belles performances en concours, plusieurs qualifications aux championnats de l'Ain et une équipe qui passe à un point de la qualification pour les championnats de France quadrette. L'équipe est aussi toujours en course pour cette saison des associations sportives (AS).

À noter que les boulistes remercient la mairie pour la réfection des jeux.

Les dates des concours officiels de cette année sont le 13 avril et le 31 août, et le concours loisir «Challenge PACO» qui aura lieu le 28 juin.

Pour rejoindre le président Franck MOREL

Téléphone : 07.78.69.27.73

Mail : laboulistedeservas@gmail.com,

Facebook : LA BOULISTE DE SERVAS.

Le Secrétaire de la Bouliste de SERVAS, Renaud MOREL

SOURIRE D'AUTOMNE

Le club Sourire d'Automne fédéré par Génération Mouvement est ouvert à toutes les personnes retraitées ou non souhaitant partager des moments de convivialité et d'échange autour des jeux de cartes, scrabble, Triomino, etc...

Actuellement nous sommes 60 adhérents.

Nos rencontres ont lieu les mardis tous les 15 jours.

Cette année nous avons organisé deux thés-dansant, des repas au restaurant, un repas champêtre, nous souhaitons les anniversaires.

Venez nous rejoindre, c'est avec plaisir que nous vous accueillerons.

La présidente JOSETTE BERNARD : 06.82.75.12.55



ENSEMBLE POUR THIBAUT

Est une association créée par ses parents et amis, suite au décès de Thibault PELUX d'un glioblastome (tumeur au cerveau très agressive).

Cette tumeur est la 2^{ème} cause de mortalité par cancer chez l'enfant et la 3^{ème} pour les adultes.

Notre association a pour but de récolter des fonds pour l'ARTC (Association pour la Recherche sur les Tumeurs Cérébrales) et ainsi permettre à la science d'avancer sur cette terrible maladie.

Nous tenons à remercier tous les participants, nos partenaires, nos donateurs notamment l'Institut Empreinte (pour son opération Octobre Rose), l'entreprise Weber et Broutin, les bénévoles de l'ADEA et tant d'autres, qui ont contribué aux succès de nos 3 manifestations : la Journée Halloween le 22/10/2022, la vente de gâteaux de Noël le 17/12/2022 et la Journée de Thibault (concours de pétanque et bal en soirée) le 22/04/2023.

Nous vous invitons à participer à nos prochaines manifestations pour rendre hommage à Thibault et aider la recherche à vaincre le glioblastome :

➤ **20 avril 2024 : La journée de Thibault**

➤ **2 novembre 2024 : Journée Halloween**

Notre assemblée générale aura lieu le 27/09/2024.

Nathalie PELUX



COMMUNAUTÉ EMMAÛS

Au cœur du village de Servas vivent à la communauté Emmaüs 28 compagne-ons et 3 enfants. Tous, après avoir été accueillis sont devenus accueillants de ceux qui ont besoin d'aide. L'accueil et l'aide inconditionnels sont nos pratiques depuis le début.

Entre dépannages sociaux (coup de pouce à l'emménagement des personnes accompagnées de travailleurs sociaux), accueils de personnes cherchant un abri pour une nuit ou pour une vie, distribution de nourriture dans les squats. Cet hiver encore, avec d'autres nous viendrons en aide aux plus démunis que nous.

Nous nous levons tous les matins depuis 1949 avec un seul message en tête : **"ET LES AUTRES !"**

Dans notre communauté, comme l'Abbé Pierre en rappelait la nécessité, nous gardons "un carreau cassé pour entendre les cris de la misère venant de dehors".

Cet accueil, cette solidarité est le fruit du travail des 28 compagnes et compagnons, des 3 salariés et de la quarantaine de bénévoles... Ainsi que des nombreux donateurs et acheteurs solidaires.

Venez nombreux découvrir Emmaüs. Venez soit apporter ce qui vous est devenu inutile soit faire un achat solidaire à Emmaüs Servas ou dans une des 425 autres associations Emmaüs dans le monde ou tout simplement nous dire "bonjour"!

Si vous voulez rejoindre l'équipe d'amis ou bénévoles de la communauté appeler au 09 72 86 11 01



CHORALE LA MADRIGALE

Depuis quelques semaines déjà les choristes de la "Madrigale" (enfin la plupart) ont repris leurs partitions et, sous la direction de leur chef de chœur Kévin GEORGE (toujours aussi dynamique, inventif et explosif), se sont lancés à la découverte d'un nouveau répertoire.

Dans la joie et la bonne humeur... la sueur aussi (surtout pour les hommes qui se retrouvent pour des raisons diverses - peu nombreux et crient parfois « au secours »).

Nous nous sommes plongés dans les univers de chanteurs bretons, de Gauvain Sers, de William Sheller, de Giacomo Puccini, de Garou... nous attendons la suite avec impatience... !

C'est ainsi que chaque JEUDI SOIR de 20 heures à 22 heures, nous avons repris le chemin de la salle Henri Baillet près de la marie.

Est-il encore nécessaire de présenter cette chorale d'une vingtaine de choristes composée de quatre pupitres ; Basses, Altis, Ténors, Sopranes qui est ouverte (même fort désireuse) de découvrir toutes personnes qui ont un peu de temps libre et qui aiment chanter même si elles n'ont pas de compétences exceptionnelles.

Vous pouvez nous rejoindre ou venir écouter notre concert le 1^{er} juin 2024

La Présidente, Isabelle FLAUX



FNACA LENT-SERVAS

La fin de l'année 2023 se profile à grands pas, dans un contexte perturbé par des événements récents et nocifs à la sérénité de tous.

Nous, anciens combattants d'AFN sommes encore là. Nous avons répondu présents lorsqu'on nous a sollicités à participer au maintien de l'ordre de l'autre côté de la Méditerranée entre 1954 et 1962. Nous avons passé une partie de notre jeunesse à vingt ans pour servir à ... ? Trente mille de nos camarades sont morts au combat. C'était la guerre d'Algérie. Devant les monuments de nos communes, nous leur rendons hommage avec notre drapeau. Et nous honorons aussi le souvenir des anciens combattants engagés pour notre liberté lors des conflits précédents qui ont jalonné la vie de nos concitoyens. Le Comité de Lent-Servas souhaite à toutes et tous ses vœux de réussite et de satisfaction pour cette nouvelle année 2024.

Le Président, Bernard MAZUIR



LES AMIS DU FOUR À PAIN

DE LA FRETAZ

Cette nouvelle association a été créée le 7 juin 2023 à l'initiative d'élus locaux et de bénévoles habitants du village.

Elle a pour objet :

- Le démontage et la reconstruction d'un ancien four à pain,
- La remise en activité du four à pain et la gestion de son utilisation,
- L'organisation de journées de cuisson, ouvertes à la population,
- L'accompagnement des associations locales lorsqu'elles exprimeront le souhait d'utiliser ce four pour leurs manifestations.

15 membres du conseil d'administration, composition du bureau :

Tayeb BOUSSOUAR, président
Frédéric CORDIER, président-adjoint
Michel CRESPEL, trésorier
Jean-Yves DEREUR, trésorier-adjoint
Serge GUERIN, secrétaire
Gérard CALLY, secrétaire-Adjoint



La municipalité financera l'achat et la location du matériel nécessaire aux constructions. Le bâtiment qui accueillera le four sera neuf et utilisera au maximum des matériaux de récupération. Il sera implanté à l'arrière de la salle des fêtes. Un équipement municipal, mis à disposition de cette association.

Toutes les personnes désireuses de rejoindre notre association sont les bienvenues.

**Contacts : Mr Boussouar Tayeb 06 47 85 07 47
ou Mr Crespel Michel 06 50 56 61 89**

LES CONSCRITS



À Servas, comme dans les autres communes, la fête des conscrits a évolué au cours des années. À présent elle rassemble non seulement les «conscrits» (18, 19 et 20 ans), mais également toutes les décades de l'année (30, 40, 50, ...) et demi-décades (25, 35, 45, ...). Plus on est nombreux, plus on s'amuse !

Seulement voilà, la pandémie et le manque de participants ont entraîné l'annulation de certaines festivités ces dernières années. Annulations qui démontrent la difficulté de maintenir des traditions pourtant très ancrées, et tellement importantes pour la vie d'un village.

C'est dans ce sens que d'anciens conscrits, le Comité des Fêtes et la Municipalité ont souhaité travailler ensemble à la pérennisation de cette fête emblématique en proposant la création d'une association qui aura pour objet de gérer la manifestation chaque année.

L'équipe pourra être renforcée ponctuellement par ceux qui fêteront leur conscrit l'année en cours et par toute personne qui souhaite s'investir quelques jours dans l'année pour cette association.

L'assemblée constitutive de cette nouvelle association a eu lieu le vendredi 1^{er} décembre.

Appel à bénévoles

Tous ceux qui le souhaitent peuvent rejoindre cette association, pour que les cocardes et les chapeaux reprennent des couleurs, et que les chants s'élèvent à nouveau des tablées du banquet !

Contact : Valentin MOISSONNIER au 07 86 15 56 41

Le banquet des classes aura lieu le samedi 2 mars 2024 et les matefaims le vendredi 8 mars 2024.

Si vous êtes nés en 2006, 2005, 2004, ou au siècle dernier, une année se terminant par 4 ou 9, et que vous n'avez pas reçu d'invitation, prenez contact avec l'association pour ne rien rater de la fête.

Mon pays

Mon pays, ce pays entrevu en passant,
A bord d'un bolide qui le traverse en trombe,
Qu'on le situe en Bresse, ou qu'on le voie en Dombes,
Je peux vous le conter, j'en suis un paysan.

Ce sont les étangs gris éclatant de lumière
Quand des palettes d'or se noient dans leur couchant.
A travers les roseaux où ils sont, se cachant,
Des flottilles de canards naviguent sur leur mer.

Et puis un beau matin, le marais s'asséchant,
Des filets sont tirés dans l'océan d'hier,
Les carpes sacrifiées emplissent la gruyère.
Demain, tous simplement, le lac deviendra champ.

Dans leurs mares, au printemps, ridicules naïades,
Butées, indifférentes au joyeux gazouillis
Qu'exhalent sous la lune les proches taillis,
Les grenouilles coassent... avant la persillade.

Ces sont les vaches rousses qui portent dans leurs seins
Le produit magnifié par la magie des ondes,
Ce fromage onctueux que nous envie le monde
(Le Bresse Bleu),
Et pour d'autres raisons... les villages voisins.

Puis il y a la Veyle, au creux de son vallon,
A sa source natale elle est restée fidèle,
Elle emporte du ciel au fond de sa prunelle,
Pour aller à la Saône, le chemin sera long.

Visitant la prairie, elle va dire bonjour
Au moulin qui sommeille, en rêvant de farine,
Et parfois se réveille, au bruit de sa turbine,
Pour la gaude bressane, pain des anciens jours.

Ce n'est rien qu'un mélange de ciel, de terre et d'eau,
Diriez-vous du pays en poursuivant la route.
Comme la chèvre au piquet aime l'herbe qu'elle broute,
Moi j'y suis attaché, et je le trouve beau.

Georges Baillet

Poème extrait de l'ouvrage « Entre Bresse et Dombes
Mémoires de Pays » par Péronnas Animation et Culture.
Editions de la Tour Gile - 2006





DGE ACROTECH

Nouveau résident de Servas depuis 2022, Denis Garnier a de ce fait apporté dans ses valises sa société. Il suit une formation de métallier, ferronnier d'art et se passionne pour l'escalade. C'est tout naturellement qu'il créait en 1994, sa propre société de travaux acrobatiques et spéciaux qui propose entre autres du montage en architecture textile, charpente métallique, et cheminée industrielle. Avec ses 2 salariés, ils se déplacent de partout en France ainsi qu'à l'étranger. Par la suite, sa femme l'a rejoint pour diversifier l'activité dans l'aérogommage.

LA FERME DU SÉMINAIRE

Depuis 2014, le magasin Bêê Cot était en location sur Péronnas sans possibilité d'acquisition des murs. Sébastien Sulpice et son père Patrick très investi chez Bêê Cot ne souhaitaient pas voir ce magasin disparaître alors tout naturellement, une solution a été apportée par La Ferme du Séminaire où Sébastien est installé depuis 2014 avec Noémie, sa compagne depuis 2018.

Depuis Mars 2023, le magasin est ouvert du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 15h à 19h ainsi que le samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h. Vous trouverez dans les rayons des produits locaux déposés directement par les producteurs en dépôt vendeur (porcs, bœufs, lapins, volailles, poissons, œufs, fromages, légumes, fruits, épicerie fine, ...). La gamme s'élargit petit à petit, ils restent ouverts à tous nouveaux produits. Pour faire découvrir le magasin, 2 journées dégustations seront prévues en 2024, une au printemps et l'autre à l'automne.



EMPREINTE INSTITUT

Catherine Bourciat – Formation socio-esthétique

La porte de l'Institut Empreinte s'ouvre depuis le 25 septembre 2015 au sein de notre commune. Déjà 8 ans où Catherine Bourciat prodigue des soins de qualité dans une ambiance sereine, cosy et conviviale.

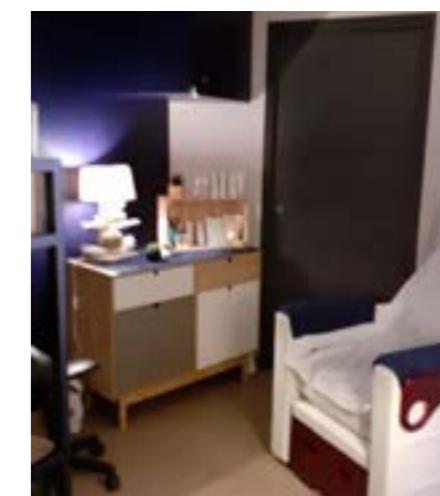
Le bien-être est une priorité pour Catherine qui exerce ce métier depuis plus de 30 ans avec un professionnalisme sans faille. Cependant, il manquait une offre +++ à proposer au sein de son institut pour aider et soutenir les personnes fragilisées. C'est pourquoi, elle a décidé de suivre une formation pour devenir Socio-Esthéticienne afin d'aider efficacement les personnes qui traversent des moments difficiles. Grâce à cette nouvelle compétence, un espace a été créé spécialement au sein de l'institut où l'atmosphère qui s'y dégage est sereine et apaisante et qui met en évidence sur différentes étagères une gamme de soins appelée «Même» et «Ozalys» disponibles uniquement en pharmacie habituellement. Pourquoi, car la priorité absolue de Catherine en tant que socio-esthéticienne est de prendre soin des personnes atteintes de maladies graves à travers des soins personnalisés performants et de qualité... Elle souhaite les accompagner pour prévenir les effets secondaires des traitements lourds et apprendre à les gérer afin de mieux les supporter.

Les prestations prodiguées par Catherine ne se substituent pas à la médecine, elle propose des soins d'esthétique à but non thérapeutique. Par contre, Catherine souhaite que ces personnes se sentent comme toute autre cliente, sereine, chouchoutée et apaisée.

Alors si vous traversez une période difficile côté santé, n'hésitez pas à pousser la porte de l'Institut Empreinte où Catherine vous proposera une pause agréable, vous écoutera, vous apprendra à vous aimer et à vous regarder avec bienveillance et à garder votre féminité !

Merci à vous Catherine de prendre soin des personnes fragilisées avec autant de conviction, de professionnalisme et d'humanité !

Plus d'infos : <https://www.empreinte-institut.fr> – empreinte-institut@orange.fr / 04 74 42 26 83 / 07 87 46 36 35



JULINKA TATTOO

Tatouages ornementaux et floraux pour sublimer votre corps !

Julinka tattoo, installée depuis 1 an au centre de Servas propose son univers floral et tout en finesse. Bien qu'elle dessine depuis l'enfance, c'est grâce à ses différents voyages et rencontres 8 ans plus tôt qu'elle découvre sa passion pour le tatouage. Depuis septembre 2022, vous pouvez vous faire encre de beaux projets au sein du Shop qui ne reçoit que sur RDV afin de privilégier l'intimité de chaque client ou cliente.

N'hésitez pas à parcourir son site web www.julinka-tattoo.fr ou suivez la sur les réseaux pour rejoindre sa meute sur Instagram @julinka.tattoo.

Venez à sa rencontre, elle est unique, très sympa et surtout à l'écoute de ce vous souhaitez «immortaliser» sur votre peau !!



DANIEL PERRET



Notre champion cycliste est toujours très actif et son palmarès s'enrichit d'année en année. Aussi il nous a semblé bon de revenir sur les grandes étapes de son parcours.

Les titres les plus importants pour lui

- > 1979 et 1983 : champion de France de cyclo-cross
- > 2016 : champion du monde de cyclo-cross (Master).
- > 2019 : 2ème au championnat d'Europe de cyclo-cross
- > 2022 : champion de France cyclo-cross (4ème titre)
- > 2022 : 4ème au championnat d'Europe de cyclo-cross.
- > 2023 : 3ème au championnat de France sur route

Et il faut ajouter à cela 10 titres de champion régional de cyclo-cross et un acquis sur route

L'occasion de beaux souvenirs à travers la France et l'Europe. Son parcours lui a permis de découvrir beaucoup de pays limitrophes de la France (Suisse, Italie, Espagne, Angleterre, ou encore le Luxembourg). IL ne lui manquait que l'Allemagne mais c'est chose faite depuis quelques jours suite à sa participation aux championnats du monde à Hambourg. Son meilleur souvenir est son premier titre de champion régional de cyclo-cross en 1978.

BERNARD RAYNAUD



Bernard Raynaud était un père mais aussi un grand sportif et c'est sans surprise qu'il s'est investi dans les associations de la commune.

En tant que parent, il était rentré dans différentes associations comme le Sou des Ecoles et l'Association de la Cantine. Son rôle de père ne s'arrêtait pas aux associations liées à l'école. Il suivait sa fille au basket où il prenait à cœur son rôle de trésorier.

Une de ses passions était le tennis qu'il a propagé à ses enfants. C'est tout naturellement qu'il est rentré au bureau du club de Lent-Servas, dès sa création. Pratiquant lui-même cette activité, il donna aussi de son temps pour transmettre sa passion au plus jeune, en leur donnant des cours durant plusieurs années. Il a même pratiqué durant quelques années le foot au niveau vétérans au FCVVJ.

Il aimait assister aux matchs et compétitions de foot de son fils ainsi que ceux de sa fille. Mais n'oublions pas qu'en tant que grand-père, il a fait de même avec ses petits-enfants.

Il finit par donner de son temps à la Chorale de Servas.

En dehors du monde associatif, vous pouviez le croiser en vélo ou auprès de son épouse, en balade toujours avec le sourire et un bonjour.

ANTOINE CORNET



Portrait chinois. Si vous étiez ...

- Un dessert : une crème au chocolat
- Un outil : ne pince multiprise
- Un sportif célèbre : Louison Bobet
- Une ville : Tours (37)
- Un animal : un fox terrier
- Un artiste : quelqu'un qui fait du bien autour de lui
- Une femme célèbre : Simone Veil
- Un super-pouvoir : faire cesser le Covid
- Un chiffre : 11
- Un arbre : un chêne
- Une devise : Aller de l'avant

Maire de la commune de 1980 à 2008, Antoine Cornet nous a quittés le 21 octobre 2023 à l'âge de 86 ans. Pour lui rendre hommage, l'équipe de rédaction a fait le choix de republier ce portrait réalisé en 2020. Quel a été votre plus grande folie en tant que Maire ?

A.Cornet : l'aménagement de la place du village a beaucoup fait parler. Pour dégager un peu la place de l'église devenue trop étroite nous avons pris la décision de raser l'auberge «A l'arrivée des voyageurs» qui se trouvait là. Nous avons mis à la place le monument aux morts qui était mal situé en bordure de route. Certains auraient préféré que le bâtiment soit conservé, voire transformé en bâtiment public mais à la fin tout le monde a été content du résultat.

Une autre folie a été ma première construction, c'est-à-dire l'école maternelle et le restaurant scolaire. «Avec une salle de restaurant pouvant accueillir 100 personnes on avait vu grand, et heureusement.»

Quel a été le pire cauchemar de votre mandat de Maire ?

AC : c'est la construction de la salle sportive. Les travaux ont dû être arrêtés 6 mois en raison d'un problème au niveau des fondations qu'il a fallu refaire alors que les travaux étaient déjà bien avancés. Il a fallu refaire des sondages de sol et injecter des pieux en béton. 1 million de Francs de travaux mais une histoire qui s'est finalement bien terminée avec une bonne indemnisation à la clé.

Qu'est-ce qui vous a amené à être candidat à la Mairie de Servas ?

AC : j'ai pris mes fonctions en cours de mandat. Le Maire de l'époque, M. Damidaux avait fait le choix de s'arrêter à 60 ans. Il y a eu une élection au Conseil Municipal. Je n'étais pas candidat mais j'ai été élu au troisième tour. Ensuite, j'ai été pris dans l'engrenage. J'étais aussi bien entouré, avec une bonne équipe, des agents sur qui compter et une très bonne ambiance. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons décidé de créer l'amicale des conseillers de Servas (loi 1901).

Une petite fierté ?

AC : avoir eu pour la première fois une présence féminine au Conseil Municipal. Il s'agit de Mme Rachel Michel. A l'époque elle était la seule femme.

Quel est votre endroit préféré à Servas ?

AC : l'ensemble du village. J'aime me promener et voir l'évolution du centre bourg.

Le mot de la fin

AC : être Maire n'est pas un métier mais cela m'a permis d'évoluer et de rencontrer nos concitoyens, des élus, qui quelques fois pouvaient me paraître inaccessibles. Aujourd'hui encore je suis très content de leur reconnaissance et surtout venant des plus jeunes.

SEMAINE CULTURELLE

Durant la semaine du 26 au 30 juin,
la commune de Servas a accueilli 2 évènements culturels

- **Radio B, LA radio de Bourg-en-Bresse et de ses environs.** Au cours de la semaine, les enfants de la commune, encadrés par 2 animatrices, ont créé une émission diffusée en direct le vendredi après-midi, dans la cour de l'école.
- **Le MuMo (Musée Mobile),** fondé en 2011 pour rendre l'art contemporain accessible à ceux qui en sont éloignés, est venue partager une expérience artistique et esthétique aux abords de l'école les 26 et 27 juin. 2 animatrices ont accompagné les élèves de la commune dans la découverte de la collection « Le Premier Soleil » et leur ont proposé des ateliers de pratique artistique. Ces 2 jours se sont conclus par une porte ouverte du musée à destination de tous nos habitants.

